



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Holiday Island Rescue Boat	
Solicitation No. - N° de l'invitation T2012-200020/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client T2012-20-0020	Date 2020-08-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-202-11027	
File No. - N° de dossier HAL-0-85061 (202)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-08-18	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Young, Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur hal202
Telephone No. - N° de téléphone (902) 476-8829 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 005 à la demande de soumissions vise à diffuser les réponses aux questions soumises à l'autorité contractante :

Question 1 :

Dans l'annexe F, au no 9 de l'article 8.2, Bossoir, il est indiqué ce qui suit : « l'ensemble treuil et frein peut être soumis à un essai de charge à 2,2 x CMU ». Toutefois, dans la résolution MSC.81(70), 8.1.1, il est précisé que pour les canots de sauvetage autres que les canots de sauvetage à chute libre, les bossoirs et les dispositifs de mise à l'eau, à l'exception des freins de treuil, doivent être soumis à une charge d'épreuve statique de 2,2 fois leur charge maximale d'utilisation.

Ainsi, le no 9 de l'article 8.2, Bossoir, de l'annexe F peut-il est modifié comme suit : « Le bossoir, à l'exception des freins de treuil, devrait être soumis à une charge d'épreuve statique de 2,2 fois sa charge maximale d'utilisation ».

Réponse 1 :

Dans l'annexe F, no 9 de l'article 8.2, Bossoir :

N°	Point	Question	Référence croisée	Réponse du soumissionnaire
9	8.2 - Bossoir	Confirmer que l'ensemble treuil et frein peut être soumis à un essai de charge à 2,2 x CMU. (O/N?)	TO-11/13	

est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

N°	Point	Question	Référence croisée	Réponse du soumissionnaire
9	8.2 - Bossoir	Confirmer que l'ensemble treuil et frein peut être soumis à un essai de charge conforme aux exigences suivantes : (O/N?) a) un essai statique avec une charge d'épreuve qui est au moins égale à 1,5 fois la charge maximale d'utilisation pour laquelle le dispositif est conçu; b) un essai dynamique à la vitesse de descente maximale avec une charge d'épreuve au moins égale à 1,1 fois la charge maximale d'utilisation pour laquelle le dispositif est conçu.	TO-11/13	

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.